



Numéro #25
septembre 2016

Les Nouvelles du CHSCT 44

Le CHSCT 44 réuni en séance plénière le 20 septembre était confronté à un ordre du jour pléthorique. Nous ne pouvons rendre compte ici de l'intégralité des points abordés en séance.

SERVICE COURRIER DE CAMBRONNE : DES CONDITIONS DE TRAVAIL DIFFICILES

La situation du service courrier de Cambronne (DRFIP 44), qui a évolué progressivement vers un mode de production industriel, était examinée suite au passage du médecin de prévention.

Cette évolution récente a transformé en profondeur les conditions de travail des agents : nouvelle organisation de travail, exposition intense au bruit, troubles musculosquelettiques (les fameux TMS) liés aux gestes à répétition et aux mauvaises postures en raison d'outils mal adaptés. La question de la reconnaissance des efforts d'adaptation des collègues est clairement posée.

Le médecin de prévention a avancé des mesures de correction. Des possibilités de réaménagement semblent possibles pour améliorer la situation. La CGT est à nouveau intervenue pour demander l'équipement d'urgence des agents exposés au bruit avec des protections auditives individuelles performantes.

Par ailleurs, dans un contexte de restructurations tous azimuts, il est important de souligner et d'être particulièrement attentif à la situation des agents des services logistiques, qui doivent répondre à de multiples sollicitations dans un calendrier parfois très serré, que ce soit à la DSFIPE, aux DOUANES, à la DRFIP ou ailleurs.

DOUANES : IMPLANTATION D'UN CENTRE D'EXPERTISE A NANTES

L'activité de dédouanement subit actuellement une phase de mutations profondes avec l'abandon du dédouanement de proximité au profit d'un dédouanement centralisé à grande échelle dans 5 centres d'expertises, dont le centre de Nantes qui sera spécialisé sur la grande distribution, les jouets, le luxe et l'agroalimentaire.

La CGT a dénoncé cette « révolution » qui remet en cause l'efficacité des contrôles et qui va vider à terme les autres bureaux de leur cœur de métier.

La direction régionale a présenté devant le CHSCT une fiche d'impact portant sur les aspects « métier » pour le bureau de Nantes Atlantique où est implanté le centre d'expertise, en faisant l'impasse sur les impacts pour les autres bureaux de la région.

La CGT considère qu'une étude d'impact digne de ce nom doit prendre en compte toutes les dimensions de cette réorganisation d'envergure et donc porter sur l'ensemble des bureaux qui seront inévitablement touchés. C'est pourquoi nous avons demandé qu'une expertise agréée soit menée, comme le prévoit le règlement du CHSCT en cas de projet important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail. L'opposition des autres

organisations syndicales à notre demande n'a, pour l'instant, pas permis d'aboutir.

Sur le volet immobilier, le président a confirmé que le CHSCT serait bien consulté sur le projet de construction des locaux destinés à accueillir le centre d'expertise. La CGT a par ailleurs détaillé les difficultés auxquelles sont confrontés les agents en place, relogés provisoirement dans l'attente de la livraison des nouveaux locaux prévue en septembre 2017. Outre le problème de l'absence d'accès à l'eau dans les locaux provisoires qui ne pourra pas être résolu, la CGT a insisté sur les risques liés au cheminement piéton dans une zone à haut risque et demandé la mise en place d'une signalétique renforcée.

PROJET DE TRANSFERT DE LA TRESORERIE NANTES-AMENDES A L'INSEE : IMPROVISATION ET DEFAUT DE COMMUNICATION A LA DRFIP

Les représentants du CHSCT ont été informés par les organisations syndicales de l'INSEE qu'un projet de transfert de la Trésorerie Nantes-Amendes à l'INSEE était en discussion entre les deux directions. Alors qu'un groupe de travail du comité technique de l'INSEE s'est déjà tenu sur le sujet, ni les agents de Nantes-Amendes, ni les organisations syndicales de la DRFIP n'avaient été informés de ce projet.

La CGT a fait part de son vif étonnement devant cette façon de procéder. Elle s'est inquiétée du calendrier annoncé qui semble très serré au regard des difficultés du dossier, notamment en terme de circulation et de sécurité.

La DRFIP s'est engagée à tenir une commission immobilière du CHSCT à la mi-octobre pour présenter l'ensemble du projet.

BUDGET DU CHSCT 44 ET FINANCEMENT DES ACTIONS DE PREVENTION

Cet été la totalité des crédits ont finalement été délégués au CHSCT 44, soit un montant global de 420 367,00€. Le solde des crédits d'engagement disponibles pour l'année 2016 était donc encore conséquent avant la séance du 20 septembre.

Dans ce contexte, la CGT a choisi de voter les financements de l'ensemble des actions et travaux présentés par les directions, à l'exception de la formation à la conduite dynamique pour les agents des brigades de surveillance des Douanes.

En effet, si la CGT a toujours été favorable au financement des formations de conduite dans le cadre de la prévention et dans le respect du code de la route, nous considérons que les formations à la conduite rapide et aux manoeuvres d'intervention telles que la poursuite et l'immobilisation de véhicules relèvent exclusivement du champ « métier ». C'est à l'administration des Douanes de former les agents des brigades à ces techniques spécifiques afin de ne pas mettre leur vie en danger ainsi que celle des autres usagers de la route.

Le prochain CHSCT aura lieu le 8 novembre 2016.



Vos représentants CGT au CHSCT 44 :

Christophe BEDU (DRFIP Nantes - secrétaire du CHSCT) **Pascal PIAT** (DOUANES Montoir) **Matthieu BLIN** (DRFIP Saint-Nazaire)
Yann DOUTEAU (DRFIP Nantes) **Alexandre SAUSSEREAU**
(DOUANES Angers) **Francis JUDAS** (INSEE) **Philippe SABAA**(INSEE)